



Signature chez le notaire.

Par **danielou 1947**, le **09/08/2017** à **09:55**

Bonjour.

Mon épouse a signé un compromis de vente avec une agence immobilière pour un bien qu'elle voulait vendre L'agence immobilière a remis le dossier chez le notaire fin juillet .Vers quelle date la signature définitive interviendra t elle Merci d'avance pour vos précieux renseignements Danielou

Par **youris**, le **09/08/2017** à **11:31**

bonjour,
nous ne sommes pas des devins.
la date de signature de l'acte authentique chez le notaire doit être mentionné sur le compromis signé par votre épouse.
salutations